Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1286

Artikel: Quand Genève saute par-dessus ses frontières
Autor: Delley, Jean-Daniel / Messina, Aldo
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014981

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand Genève saute par-dessus ses frontières

Trois quarts de page: c'est l'espace consacré par la* Neue Zürcher Zeitung *à la présentation du nouveau concept genevois d'aménagement du territoire. L'intérêt du quotidien zurichois est justifié; pour la première fois, la cité de Calvin prend acte de la dimension régionale de son développement qui exige un aménagement plus flexible et mieux concerté de son territoire.

GENÈVE, CANTON-VILLE. Cette image, très certainement dominante au-delà de la Versoix, ne reflète pas la réalité. Grâce à un découpage très rigide de son territoire, Genève a pu préserver une zone agricole de dimension respectable et concentrer le développement de l'habitat en ville. Longtemps les Genevois ont tiré quelque fierté de cette politique conservatoire, sans se rendre compte des déséquilibres néfastes ainsi créés. Le prix de la zone agricole strictement maintenue, c'est une densité d'habitants en ville inégalée en Suisse.

Entre emploi et habitat

C'est aussi l'impossibilité pour Genève, important fournisseur d'emplois, de loger tous ses travailleurs et le rejet d'une partie dans les zones d'habitation des périphéries française et vaudoise. Au protectionnisme genevois ont répondu un développement anarchique des territoires voisins et les nuisances provoquées par les déplacements pendulaires.

Entre 1982 et 1990, la population genevoise a crû de 21000 unités contre 40000 pour les régions voisines. A l'inverse, Genève a créé 38000 emplois durant cette même période contre 14000 seulement dans sa périphérie valdo-française.

La nouvelle conception de l'aménagement soumise à consultation rompt radicalement avec la politique suivie jusqu'à présent. Elle reconnaît tout d'abord la dimension régionale de l'aménagement: ce projet est coordonné avec celui du Comité régional franco-genevois, déposé simultanément. Ensuite elle introduit le principe de la mixité des activités; le temps n'est plus à la modération de la croissance économique par une raréfaction artificielle du sol disponible mais à la recherche d'un équilibre durable entre préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Ce projet est d'autant plus remarquable que, dans le contexte politique actuel, on aurait pu s'attendre à une déréglementation tous azimuts, telle que prêchée inlassablement par les tenants d'une relance à la mode libérale. Et bien non, le concept proposé, s'il introduit effectivement plus de flexibilité, ne renonce pas pour autant à organiser le territoire, mais cette fois sur la base de la concertation. A la place d'un découpage rigide, il préconise un rééquilibrage entre emplois et habitat, entre Genève et ses périphéries.

On peut d'ores et déjà prévoir l'origine et le contenu des critiques qui vont s'exprimer.

Camps adverses

D'abord le camp des conservateurs qui croient pouvoir se prémunir contre tout changement à coup de règlements. Malthusiens, craintifs face à la mondialisation et au développement des échanges, ils rêvent d'une société immobile sur un territoire protégé où se concrétise un équilibre idéalisé entre les hommes et la nature, gage du maintien de la qualité et du niveau de vie. Ensuite le camp des requins, ces prédateurs pour qui le territoire n'est qu'un terrain de chasse, une source de profit à court terme. Ils espéraient plus, une véritable déréglementation qui leur laisse les mains libres, et ils sont déçus.

Il est à craindre que ces deux camps unissent leurs efforts pour défendre l'intégrité absolue de la zone agricole et empêcher ainsi le développement différencié proposé par le nouveau concept d'aménagement. Le premier parce qu'il veut empêcher toute possibilité de croissance démographique. Le second, parce qu'une offre supplémentaire de terrains à bâtir en zone agricole et une limitation de la densité de l'habitat en ville pourraient faire baisser le prix du sol.

Il faudra donc veiller à ce que le débat ne s'enferme pas dans la perspective étroite de la zone agricole. Car à Genève la zone agricole a malheureusement pris une dimension mythique qui contribue à la confusion des esprits dès lors que l'aménagement du territoire est en jeu. Le fait que sur ce sujet l'extrême-gauche et l'extrême-droite nationaliste se rejoignent illustre bien cette confusion. Le nouveau concept d'aménagement cantonal mérite mieux. Genève aussi d'ailleurs, qui n'en finit pas de sombrer dans l'inertie, faute d'une capacité suffisante de concertation. *jd/am*

VALAIS

Poids et mesures

LA JUSTICE EST aveugle. Pour ne pas céder aux apparences et garantir des sentences équitables, elle porte un bandeau sur les yeux. C'est du moins ainsi qu'on la représente.

En Valais, la justice est borgne. De son œil valide, elle repère impitoyablement les violations de la loi. C'est ainsi qu'elle a mis en prison préventive un invalide soupçonné d'avoir dérobé quelques boîtes de conserve. Bernard Rappaz, un agriculteur de Saxon, en a fait lui aussi la pénible expérience: 40 jours à l'ombre pour la commercialisation de coussins thérapeutiques rembourrés aux fleurs de chanvre. On ne badine pas avec les stupéfiants.

L'autre œil bien sûr ne voit rien. Le financier Jean Dorsaz, auteur d'une faillite monumentale et objet de plusieurs plaintes pénales pour faux, détournements de fonds et autres balivernes depuis 1987 déjà, n'a toujours pas été inquiété. Dans son cas, pas de risque de collusion mais de solides amitiés au sein de la magistrature. *jd*